

FOIRE AUX QUESTIONS

Quels sont les critères pour participer ?

- Avoir au moins une première expérience professionnelle.
- Être motivé(e) par un projet collectif.
- Être en recherche active d'emploi
- Être pleinement disponible pendant 7 semaines.

Comment déposer sa candidature ?

- Se rendre sur <https://entreprises-ephemeres.fr/> et déposer sa candidature **avant le vendredi 10 septembre 2021**.

Attention : Le nombre de place est limité, aussi nous privilégierons les premiers inscrits sur la plateforme ayant un dossier complet (voir ci-dessous). Vous recevrez un mail accusant réception de votre candidature

- Renseigner un formulaire en le complétant par :
 - Un CV mettant en valeur vos compétences
 - Une lettre de motivation

Comment je saurais si je suis sélectionné(e) ?

Vous serez contacté(e) par un coach qui validera votre candidature puis vous recevrez un e-mail confirmant votre sélection. Votre conseiller Pôle Emploi sera également informé.

Quel est mon statut pendant l'opération ?

Vous conservez votre statut de demandeur d'emploi. A la fin du moi, vous actualisez votre situation en confirmant que vous êtes toujours à la recherche d'un emploi. Votre participation à l'Entreprise Éphémère pour l'Emploi s'inscrit dans le cadre de votre recherche active d'emploi. Votre Pôle Emploi est partenaire de l'opération mais vous devez rester disponibles si votre conseiller vous convoque.

Est-ce que participer à cette opération m'apporte une rémunération ?

Si vous participez à ce programme jusqu'au bout, vous recevrez une prime minimum de 240 € pouvant aller jusqu'à 400 €.

Que se passe-t-il entre l'inscription et le démarrage de l'entreprise éphémère ?

Vous serez contacté par un coach de l'entreprise éphémère qui validera votre candidature.

Où est située l'entreprise éphémère ?

A Moulins (lieu en cours d'identification)
Accessible en transports en commun

Que se passe-t-il le 1^{er} jour dans l'entreprise ?

Vous avez rendez-vous à 9:30 à l'accueil de l'entreprise. Vous allez faire connaissance avec vos associés et lancer l'entreprise éphémère (trouver un nom, créer un logo, travailler la présentation, se former à votre service...).

Et les jours suivants ?

Chaque jour, vous définirez avec les coaches vos missions au sein de l'entreprise éphémère :

- Prospector ensemble dans les zones d'activité
- Contacter les entreprises par téléphone
- Repérer les offres sur les réseaux sociaux et la presse locales
- Assurer la communication de l'opération sur le territoire
- Entraîner et S'entraîner aux entretiens de recrutement
- Faire venir des médias et des employeurs

Quelle est la durée du programme ?

L'entreprise éphémère va durer 7 semaines : 5 jours par semaine sauf les semaines 1 (mardi au vendredi), 6 et 7 (lundi au jeudi) du programme. L'entreprise fermera le jeudi 28 octobre 2021.

Quels sont les jours d'ouverture de l'entreprise éphémère ?

Semaine 1 (14 au 18 sept) : du mardi au jeudi

Semaine 2 à 5 (20 sept au 15 oct) : du lundi au vendredi

Semaine 6 et 7 (15 oct au 29 oct) : du lundi au jeudi

Quels sont les horaires de l'entreprise éphémère ?

Les horaires de l'entreprise éphémère sont de 9h00 à 17h30 avec une pause déjeuner à l'exception du premier jour qui démarre à 9H30

Que se passe-t-il à la pause déjeuner ?

Vous pouvez prévoir d'apporter votre déjeuner chaque jour si vous le souhaitez. Réfrigérateur et micro-onde sont à disposition.

Que passe-t-il si je ne viens pas une journée ?

L'entreprise éphémère a besoin de chacun pour fonctionner quotidiennement.

Toute absence (autre que pour raisons de santé ou entretien de recrutement) est considérée comme un manque de motivation à la recherche d'emplois.

Est-ce qu'il y a un défraiement prévu pour les déplacements en véhicule personnel ?

Cette question sera traitée au cas par cas lorsque le propriétaire du véhicule transporte avec lui d'autres participants dans le cadre des opérations de prospection. Chaque personne participant jusqu'au bout recevra une indemnité de 240 €

Est-ce que l'entreprise éphémère est assurée ?

Le lieu de l'entreprise éphémère est assuré.

Il n'y a pas lieu d'assurer les personnes car le participant fait les différentes démarches dans le cadre de sa recherche d'emploi.

En cas de problème sur le lieu de l'entreprise éphémère, il est souhaitable que chaque participant soit à jour de son assurance responsabilité civile.

Pourquoi signer une décharge de responsabilité ?

L'Entreprise Ephémère n'est pas une personne morale. Elle ne peut donc pas assurer les personnes. Chaque participant est assuré dans le cadre de sa responsabilité civile.

Pourquoi être « associé » ?

Pour se présenter d'égal à égal devant un chef d'entreprise. Pour sortir de la posture de demander si l'entreprise recrute et prendre la posture d'offrir un service à l'entreprise en recueillant ses besoins en recrutement.

Puis-je accepter des missions d'intérim/ponctuelles pendant l'entreprise éphémère ?

Non, car le dispositif nécessite d'être disponible entièrement pendant les 7 semaines de l'Entreprise Ephémère.

Est-ce que c'est embêtant, si je ne sais pas bien lire/écrire/parler le français ?

Oui, car vous allez devoir utiliser des outils informatiques qui vont accompagner votre recherche d'emploi.

Vous avez accès à des capsules de formation grâce à notre partenariat avec KOKOROE <https://www.kokoroe.fr/>

Comment s'organise le temps de recherche personnel (réponse à offre, et préparation d'entretien) pendant les 7 semaines ?

Une plateforme web dédiée est accessible 24h sur 24h.

Vous pourrez postuler en direct sur les offres, vous recevrez des alertes et vous pourrez vous positionner. Vous y trouverez des modules pour vous préparer à l'entretien d'embauche. La préparation des entretiens d'embauche se fera également avec l'appui du service RH de l'entreprise éphémère.

Personne ne part en entretien d'embauche sans avoir eu une préparation préalable.

Que passe-t-il si je décroche un job pendant le programme ?

Je quitte l'entreprise éphémère pour l'emploi pour démarrer chez mon futur employeur.

Que se passe-t-il le dernier jour de l'entreprise éphémère ?

Vous allez mener différentes actions :

Partager un dernier moment convivial. Compléter son CV sur la plateforme Web Pôle Emploi (insérer l'expérience entreprise éphémère). Noter vos entretiens de recrutement pour les semaines à venir. Prendre tous les contacts relatifs aux offres d'emploi sur lesquels vous vous êtes positionnés. Vérifier que vous pouvez accéder à la plateforme www.entreprises-ephemeres.fr depuis chez vous. Fixer un rendez vous collectif pour mesurer l'évolution

Et après

Vous gardez le lien avec les autres associés via la plateforme web www.entreprises-ephemeres.fr pendant un an : l'accès au FORUM pour organiser et suivre votre recherche d'emploi.

Vous tenez au courant vos coachs de l'évolution de votre situation professionnelle pendant les mois qui suivent

Vous poursuivez avec quelques associés vos démarches de recherche d'emploi si vous le souhaitez.